

Questions orales

bre pour discuter d'une question très urgente et très importante.

Étant donné la récente déclaration faite par le président de la compagnie Price, M. C. R. Tittmore, à l'effet que son entreprise considérait pour le troisième trimestre de cette année d'autres fermetures temporaires d'usines de pâtes et papiers, ce qui contribuera à affecter encore davantage la situation difficile de ce secteur de l'économie, et étant donné que cette annonce s'inscrit dans le cadre d'un ralentissement marqué de la demande des produits de cette industrie canadienne très importante pour l'économie en général, et surtout pour des régions telles que la circonscription de Richmond, où elle est de première importance pour l'économie, je propose appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que la Chambre puisse discuter maintenant du problème des pâtes et papiers et analyser la situation en profondeur, en indiquant les correctifs immédiats nécessaires pour protéger cette industrie canadienne génératrice d'emplois et, du même coup, soutenir notre économie durement touchée dans différents autres secteurs de ses activités.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

● (1410)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LE NOMBRE DE CHÔMEURS CHEZ LES MOINS DE 25 ANS—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au très honorable premier ministre au sujet des chiffres que Statistique Canada a publiés relativement au chômage au cours du mois de juin. Selon ces chiffres, il y aurait eu quelque 401,000 Canadiens de moins de 25 ans en chômage au court du mois de juin, ce qui équivalait à quelque 351,000 chômeurs en chiffres désaisonnalisés, soit une augmentation de près de 60 p. 100 par rapport aux chiffres correspondants enregistrés au cours du mois de juin de l'année dernière. Étant donné en outre que la jeunesse canadienne ne manquera pas d'en être découragée et remplie d'amertume, le premier ministre estime-t-il que ces chiffres sont acceptables pour le gouvernement et justifiables au Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition a parfaitement raison de signaler la chose à la Chambre. Sauf erreur, le taux désaisonnalisé pour le mois de juin a été de 7.2 p. 100, soit une faible hausse par rapport au taux de 7.1 enregistré

[M. Beaudoin.]

précédemment, bien que le taux réel soit de 6.8 p. 100, c'est-à-dire une diminution par rapport aux 7.1 p. 100 de mai et aux 8.1 p. 100 d'avril. Je dois dire à l'opposition que cette question inquiète gravement le gouvernement. Le ministre des Finances a fait état du chômage dans son exposé budgétaire, et nous nous rendons compte que le chômage continuera de sévir même après que l'économie aura commencé de se rétablir. Nous prenons les mesures budgétaires appropriées pour faire face à ce problème.

M. Stanfield: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Les chiffres dans le cas des moins de 25 ans sont de 13.1 p. 100, soit un taux désaisonnalisé de 12.6 p. 100. J'aimerais demander au premier ministre pourquoi, étant donné toutes les options qui, à ce qu'ont dit le ministre des Finances et le gouvernement, s'offraient à eux relativement au budget, le gouvernement a-t-il choisi celle qui comportait notamment, comme le déclare le ministre dans le harsard du 11 juillet, des effets économiques défavorables à court terme. Étant donné toutes les options entre lesquelles le ministre des Finances a dit avoir choisi, j'aimerais demander au premier ministre pourquoi le gouvernement a décidé de lutter contre l'inflation sur le dos des jeunes travailleurs du Canada.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne puis croire que le chef de l'opposition a pesé ses paroles quand il a dit que le ministre des Finances avait fait un choix, mais peut-être est-ce là une liberté que l'on se permet durant la période des questions. Je tiens à rappeler au chef de l'opposition que le ministre des Finances a rejeté l'option de proposer des mesures restrictives dans le budget, même si le danger d'inflation en est un dont l'opposition se dit, bien à raison, très préoccupée à l'occasion. Le ministre des Finances s'en est tenu à la politique d'expansion inscrite dans le budget de l'automne dernier, une politique de très forte demande de hausse de l'encaisse.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LES MOTIFS DE L'EMPLOI DE LA RUBRIQUE «DONNÉES RELATIVES AUX ÉTUDIANTS» DANS LE CAS DES CHÔMEURS DE MOINS DE 25 ANS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Je me demande comment le premier ministre peut justifier ces chiffres après avoir été pendant sept ans premier ministre. Je voudrais adresser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. J'attire son attention sur la page 7 du communiqué publié aujourd'hui par Statistique Canada, qui renferme des données relatives aux étudiants. On y accole l'étiquette d'étudiants aux Canadiens de moins de 25 ans. Je voudrais savoir du ministre si l'on a coiffé ces chiffres de la rubrique «données relatives aux étudiants» afin de donner l'impression que ces taux ne s'appliquent qu'aux étudiants, alors qu'elles s'appliquent en fait à tous les Canadiens de moins de 25 ans. Je voudrais savoir du ministre s'il prendra des mesures immédiates pour faire savoir à Statistique Canada que ce procédé ne peut malheureusement qu'induire en erreur la population du pays.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de tirer la chose au clair avec le statisticien en chef.